

VILLE DE LA LOUVIERE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

N/Réf. : PP/19/34

PERMIS D'URBANISATION PORTANT SUR L'OUVERTURE, ET/OU LA MODIFICATION, ET/OU LA SUPPRESSION, ET/OU LA CREATION DE VOIRIES COMMUNALES EN REGION WALLONNE

L'enquête publique est réalisée conformément aux dispositions du Code du Développement Territorial (« Le CoDT »), (« le Code ») entré en vigueur, en date du 1er Juin 2017 (Articles D.I.7 à D.I.10 et R.I.10-1 à R.I.10-5 et R.I.12-6), ainsi qu'à l'arrêté du Gouvernement wallon du 09 Mai 2019 - Service public de Wallonie - Région Wallonne - relatif aux modifications de la partie réglementaire du Code du Développement territorial, entré en vigueur le 1er Septembre 2019, opposable aux tiers à compter de sa publication au Moniteur Belge, le 14 Novembre 2019 (Pages 105978 à 105998 {C - 2019 – 15240}, ainsi qu'au décret du 6 Février 2014 relatif à la voirie communale en Région Wallonne (Moniteur Belge du 04/03/2014 Ed. 2 P. 18244)

La demande de la s.c. INTERCOMMUNALE IDEA (représentée par M. BENRUBI) dont le siège est situé à la rue de Nimy, 53 à 7000 Mons sollicite l'autorisation de pouvoir réaliser des travaux nécessaires à l'établissement d'une zone d'activité économique dite « URBANICA » sur le site, notamment, des anciennes boulonneries Boël (voiries, égouttage, totem) sur des biens sis à l'angle des rues Armand Colinet et Alfred Schelfaut à 7110 Houdeng-Goegnies – Parcelles cadastrées à Houdeng-Goegnies – 12ème Division – Section C n° 142 B 7, 142 T 5, 143 R, 144 F, 149 C 4. Elle est soumise à une enquête publique conformément à l'article D.IV.41 du Code du Développement Territorial (CoDT) étant donné que le projet comporte une demande de création de voirie communale au sein du site concerné et une modification des voiries existantes (rue Armand Colinet et rue Alfred Schelfaut).

Le Collège Communal porte donc à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Date d'affichage de l'avis d'enquête publique	Date d'ouverture de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la clôture de l'enquête publique	Les observations écrites peuvent être adressées au et/ou à l'adresse électronique
28/01/2020	04/02/2020	Développement territorial (Salle 042 - RDC) Place Communale, 1 7100 La Louvière 05/03/2020 à 10h00	Collège Communal Place Communale, 1 7100 La Louvière et/ou urbanisme@lalouviere.be

L'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'urbanisme portant sur des travaux techniques est le Fonctionnaire délégué du Service public de Wallonie – Direction générale opérationnelle 4 – Direction extérieure – Hainaut II – Rue de l'Ecluse, 22 à 6000 Charleroi.

Tout tiers intéressé peut obtenir des explications techniques, peut exprimer ses observations et réclamations; c'est pourquoi, le dossier peut être consulté :

- à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, c'est-à-dire le lundi entre 08h30 et 16h00; les mardi, mercredi, jeudi entre 08h30 et 12h30 et 13h30 et 16h00 et le vendredi entre 08h30 et 12h30) auprès du bureau du Développement territorial (n° 4) situé à la Place Communale, 1 à 7100 La Louvière;
- en dehors des heures de service, uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 064/27.79.59 au moins 24 heures à l'avance. Personne de contact : Mme A. LEGAT – Chef de Bureau – Développement territorial : 064/27.79.59.
- des explications sur le projet peuvent également être obtenues auprès du service du Développement territorial soit par téléphone au numéro 064/27.79.59; par courriel, à l'adresse : urbanisme@lalouviere.be, dont le bureau est situé Place Communale, 1 à 7100 La Louvière (Bureau n° 4).

Sous peine de nullité, tous les envois par courriers seront datés et signés; les envois par courriers électroniques seront datés et identifiés.

La Louvière, le 22/01/2020

Le Directeur Général (s),
R. ANKAERT

Le Bourgmestre (s),
J. GOBERT